



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 1329

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'insuffisance des places dans les centres d'aide au travail du Pas-de-Calais, charges de l'insertion professionnelle des personnes handicapees (CAT). Il faut savoir en effet que, meme si ces dernieres annees, la situation s'est un peu amelioree, il n'en reste pas moins que pres de deux mille jeunes du Pas-de-Calais sont en attente d'entree dans ces structures, faute de places et certains en sont a leur dixieme annee d'attente. Il n'est pas difficile, des lors, de s'imaginer la detresse des familles face a cette situation qui aboutit le plus souvent a une hospitalisation de la personne handicapee en milieu specialise, occasionnant un cout plus eleve pour la collectivite que le placement en CAT. Par ailleurs, la situation financiere de ces structures dans la region se degrade jusqu'a atteindre des proportions enormes et risque, si l'Etat ne pallie pas l'insuffisance des credits, de remettre en cause l'existence meme de ces structures. Il lui demande, par consequent, si des mesures sont susceptibles d'etre prises rapidement concernant la creation de postes en CAT et de lui faire savoir egalement si elle compte revoir le mode de fixation des budgets accordes par l'Etat a ces centres.

Texte de la réponse

On constate actuellement une demande importante de places en structures specialisees dans l'accueil des personnes handicapees. Ce besoin trouve essentiellement son origine dans la conjugaison de facteurs structurels, comme la prolongation de la duree de la vie ou l'evolution rapide de notre societe qui rend l'insertion plus difficile. Pour ce qui concerne les CAT, le nombre actuel d'etablissements (environ 1 100) et de places (environ 70 000) demeure encore insuffisant et le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structure specialisee. Aussi, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, considere-t-il cette question comme prioritaire et a-t-il charge ses services d'en faire une etude qui permettra de degager les solutions possibles, en liaison avec les associations de personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1329

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1412

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 1999